

Landuyt paiera les 50.000 euros d'astreinte

vendredi 08.06.2007, 07:15

L'association Bruxelles Air Libre Brussel a indiqué hier que le ministre de la Mobilité Renaat Landuyt a décidé d'acquitter les 50.000 euros d'astreintes qu'elle réclamait pour les infractions aux normes de bruit bruxelloises. L'association considère qu'en donnant ordre de consigner la somme qui lui est due, le ministre Landuyt accepte de reconnaître les infractions constatées, « même si cette initiative nous paraît être dictée par des impératifs électoraux ». Air Libre rappelle que son objectif premier n'est pas la perception d'astreintes mais bien une solution durable à la problématique de la gestion de Brussels Airport.